



Délibération 2026.06.08

Nombre de membres		Suffrages
en exercice	présents	exprimés
19	18	19
Votes		
Pour 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Délibération affichée et
exécutoire le :

11/06/26

Le 9 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, BONAMY Christian, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉTIVIER Christophe, MÉSIER Marie-Christine, PION Bruno, CHAUCHEAU Valérie, CHAUCHEAU Delphine, CARREL Céline, PERRICHON Julien, TARTIÈRE Steeven.

Pouvoir : RIVIÈRE Fabien à MÉTIVIER Philippe.

Autorisation annuelle de recrutement d'un agent contractuel sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.332-23.2° relatif au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien du camping ;

A ce titre, il convient de créer un emploi à temps plein à raison de 35/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la création d'un emploi non permanent pour les besoins liés à l'entretien du camping municipal sur le grade d'adjoint technique territorial, du 1^{er} juin au 30 septembre 2026 inclus, pour une durée hebdomadaire de 35h ;
- De donner tout pouvoir au maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

Le secrétaire de séance,
FORBEAU Sébastien.

